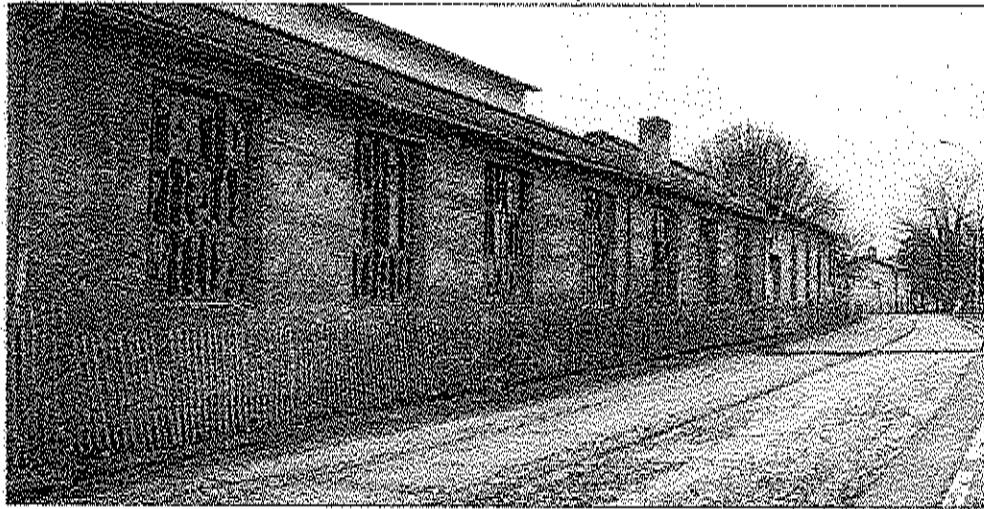


17/03/2016

ZAC de l'espace Beaunier : « On a jugé préférable de repartir de zéro »



» Le traitement des friches industrielles (ici les enclaves Ets Parat, rue de l'Industrie) est la priorité, et notamment l'aménagement de l'espace Beaunier. Photo Pierre THIBLIÈRE

Après l'annulation de la ZAC par la cour d'appel, les élus locaux ont approuvé à l'unanimité le lancement d'une nouvelle concertation publique. En parallèle, acquisitions foncières et démolitions vont se poursuivre.

Présenté par le maire, Paul Celle, comme le fil rouge de cette mandature, l'aménagement de l'espace Beaunier (avec ses douze hectares de friches industrielles) est un chantier de longue haleine. Il a connu récemment un sérieux coup d'arrêt avec la décision de la cour d'appel de Lyon d'invalider la zone d'aménagement concerté (ZAC).

Le dossier est donc revenu sur la table des élus du conseil municipal. « Il s'agit d'un erreur de forme. Le jugement porte sur un seul point concernant une date de prise en compte de la ZAC qui n'était pas la bonne », a expliqué Paul Celle.

« Une erreur de forme qui coûte 100 000 euros »

« On aurait pu aller devant le conseil d'Etat, mais ça risquait de prendre trop de temps on a jugé préférable de repartir de zéro », ajoutait Hubert Porte, en charge de l'urbanisme. « C'est une erreur de forme qui coûte quand même 100 000 euros puisqu'il va falloir reprendre les études déjà réalisées », relevait Nicolas

Peyrard pour l'opposition. Une nouvelle convention de mandat a ainsi été approuvée avec la société Cap Métropole pour réaliser ces études. L'opposition relevait aussi un problème de fond concernant la remontée des compétences d'urbanisme à Saint-Étienne Métropole : « Cette nouvelle ZAC sera-t-elle considérée d'intérêt communal ? Peut-on seulement prendre une telle délibération ? Si Métropole ne partage pas les mêmes objectifs en matière de volume de logements, on prend un risque », s'interrogeait Xavier Valette pour l'opposition.

Hubert Porte se voulait rassurant : « La commune garde la main. On ne va pas attendre. L'intérêt, c'est d'aller de l'avant. » Et Paul Celle d'ajouter : « Aujourd'hui, on a cette compétence, même si, après, c'est une autre instance qui reprendra le dossier. Mais on ne peut pas rester les bras croisés. Le risque serait de ne rien faire. Nous serons sur la même longueur d'onde que Métropole. »

Nicolas Peyrard, a pour sa part, souhaité « des objectifs plus réalisables, plus ambitieux et un périmètre réduit avec donc moins de frais et moins de contentieux ».

Majorité comme opposition se sont rejoints sur la nécessité du traitement des friches industrielles, ayant d'approuver à l'unanimité le lancement d'une nouvelle concertation publique.



» À deux pas du centre, l'espace Beaunier compta douze hectares de friches à réhabiliter. Les acquisitions et démolitions vont se poursuivre en 2016. Photo Pierre THIBLIÈRE